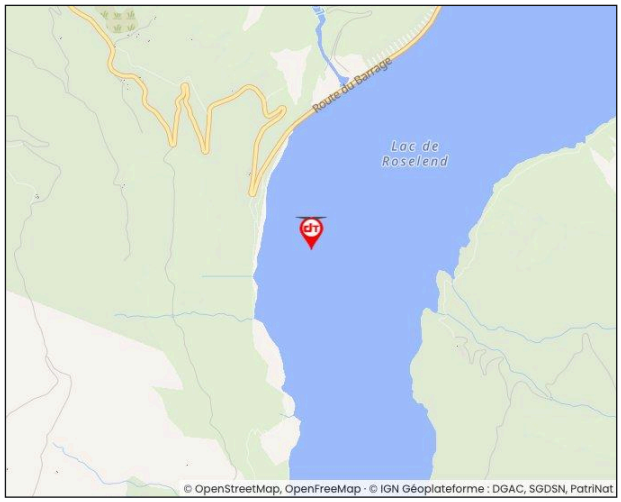
Le lac de Roselend

Eau · Savoie

Coordonnées GPS	45.67864, 6.61792
Altitude	1 547 m
Hauteur maximale	120 m max
Accès	Accès direct en voiture
Aérodrome le plus proche	Altiport de Vaugellaz 11 km, direction SE · spot 473 m plus bas
Référence du spot	313216



Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC+01:00)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Mar. 17 nov.	07:04	07:36	17:01	17:33	9 h 25	07:36–08:22 · 16:15–17:01
Mer. 18 nov.	07:05	07:37	17:00	17:33	9 h 23	07:37–08:23 · 16:14–17:00
Jeu. 19 nov.	07:06	07:39	16:59	17:32	9 h 20	07:39–08:25 · 16:13–16:59

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Altiport de Vaugellaz	Aérodrome	11 km, direction SE	2 020 m
Megève Altiport	Aérodrome	16 km, direction N	1 470 m
Hélistation de Crs Alpes	Hélistation	19 km, direction O	330 m
Centre Hospitalier Hélistation	Hélistation	19 km, direction O	335 m

Description

Le barrage de Roselend alimente avec ceux de la Gittaz et de St Guérin, la centrale de La Bâthie. Situé au coeur des alpages, non loin du Mont Blanc, il constitue un très beau site pour la pêche et la randonnée. C'est le 4ème plus haut barrage de France. Construit entre 1955 et 1962, Il représente 942 368m3 de béton coulé au rythme journalier de 1500 à 2000m3. Ouvrage de type poids voûte à contreforts (hauteur 150m, longueur 804m) Surface du plan d'eau : 320 ha. Profondeur : 130m. Volume de la retenue : 187 000 000 m3. 2600 ouvriers ont travaillé jour et nuit sur le chantier dans des conditions très rudes. La Chapelle Ste Marie Madeleine a été remontée sur la rive du lac avant la mise en eau du barrage. Le hameau de Roselend est noyé le 6 mai 1960 et 15 des 54 alpages sont engloutis. La Route des Grandes Alpes traverse ce magnifique site d'alpage pour rejoindre la Tarentaise (hors …

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=313216

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Règles essentielles de la catégorie ouverte

Vol de loisir en France : règles européennes de la catégorie ouverte, appliquées par la DGAC.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.
- En France : enregistrement et formation sur AlphaTango (DGAC) ; un drone de 800 g ou plus doit émettre un signalement électronique (ou l'identification à distance des drones de classe).

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=45.67864&lon=6.61792
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque
Guide DGAC de la catégorie ouverte : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque/guide-categorie-ouverte
Enregistrement et formation (AlphaTango) : https://alphatango.aviation-civile.gouv.fr
NOTAM et zones temporaires (SOFIA Briefing) : https://sofia-briefing.aviation-civile.gouv.fr

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.